

Envoyé en préfecture le 01/08/2023

Reçu en préfecture le 01/08/2023

Publié le

ID : 001-210101739-20230731-2023_165_DEC-DE



DÉCISION DU MAIRE
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Dépôt d'une déclaration préalable relative à la reprise des menuiseries extérieures de l'immeuble la Visitation (2.2)**

Service : *Pôle opérationnel (SM)*

Monsieur le maire de la commune de Gex,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020_049_DEL en date du 25 mai 2020, délégrant à Monsieur le Maire un certain nombre d'attributions conformément aux articles L. 2122.22 et suivants du code général des collectivités territoriales, et notamment celle de procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme au nom et pour le compte de la Commune,

VU le code général de la propriété des personnes publiques,

VU le code de l'urbanisme,

CONSIDÉRANT la nécessité de déposer une déclaration préalable dans le cadre de la réalisation de travaux d'isolation et de remplacement des menuiseries extérieures de l'immeuble la Visitation

DÉCIDE

 **DE SIGNER** le dossier de déclaration préalable de travaux précitée.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 31 juillet 2023.

L'adjoint au maire,
Christian PELLÉ



L'adjoint au maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 1^{er} août 2023 et publiée sur le site internet de la ville le 1^{er} août 2023.

